

**ENTRE COTES ET CEPS**  
**EDITION 2019**  
**REGLEMENT DE LA COURSE**

**Art 1 : Organisation :**

Cette course est organisée par les « Foulées Vertes en Libournais » (association loi 1901 enregistrée le 18/01/2013 sous le siren 791245822) en **partenariat avec la Ville de Libourne**.

**Art 2 : Programme :**

La 13<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche **26 mai 2019** à partir du stade de Plince à Libourne avec des **navettes programmées pour le 20km** solo ou duo qui démarrera de Montagne.

Une **consigne** sera prévue pour le 20km.

Nous vous rappelons que parking et douches sont à votre disposition à Plince.

**Art 3 : Epreuves :**

3 épreuves courses à pied + 1 marche :

- Trail de **12 km** (un ravito au 6<sup>ème</sup>) départ et arrivée au stade de Plince à Libourne.
- Trail **Solo de 20 km** (un ravito au 8<sup>ème</sup> et au 16<sup>ème</sup>) départ de Montagne et arrivée au stade de Plince à Libourne.
- Trail **Duo** «Le Roger Prince » **de 20 km** (un ravito au 8<sup>ème</sup> et au 16<sup>ème</sup>) départ de Montagne et arrivée au stade de Plince à Libourne.
- **Marche de 12 kms** (un ravito au 6<sup>ème</sup> km) départ et arrivée au stade de Plince à Libourne.

Et encore cette année, **des courses enfants gratuites** avec inscription sur place, sur le site de Plince. Médaille et Bonbons en récompense.

Les arrivées se feront au Stade de Plince à Libourne.

Des **douches**, un **ravitaillement** solide et liquide, une **Bière** offerte et une équipe **d'Ostéo ou Kiné** seront à disposition.

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans la nature, à respecter l'environnement et les propriétés traversées sous peine d'exclusion de la course.

**Art 4 : Participation :**

Le trail de 12 km est ouvert à tous, licenciés et non licenciés nés le 26/05/2003 et avant (avec autorisation parentale pour les mineurs)

Le trail de 20 km solo ou duo est ouvert à tous, licenciés et non licenciés nés le 26/05/2001 et avant.

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an en date de la course.

Une copie de la licence en cours de validité à la date de la course est à fournir pour les licenciés FFA.

Pour les licenciés autres que FFA, il est nécessaire qu'apparaisse la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition avec la licence.

### **Art 5 : Inscription :**

Les inscriptions peuvent se faire :

- sur notre site internet **foulesvertesenlibournais.fr**
- sur le **site <https://www.chrono33.fr/Libourne/>** avant le 20/05/2019
- **sur place, le jour de la course de 7H30 à 8H45.**

Tarif : 12 euros pour le 12 km - 20 euros pour le 20 km en Solo, 30 euros (pour 2) pour le 20 km en Duo et 6 euros pour la marche

Possibilité de retirer et déposer le bulletin, avant le 25/05/2019, chez notre magasin partenaire Espace RandoRunning à Libourne.

Pour les personnes **pré-inscrites** (dossier complet obligatoire), **retrait des dossards** sur place ou au magasin Espace RandoRunning le **samedi 25 mai de 14H à 18H.**

### **Nombre de coureurs non limités.**

Toute demande d'annulation d'inscription, en cas de maladie ou décès d'un proche, devra se faire par courriel à l'adresse suivante : [foulesvertesenlibournais@gmail.com](mailto:foulesvertesenlibournais@gmail.com), accompagnée d'un justificatif avant le 22 avril 2019.

L'organisation se réserve le droit de refuser une demande d'annulation en fonction des circonstances.

### **Art 7 : Parcours :**

#### **Les parcours sont à 90 % nature.**

Les épreuves empruntant parfois des courts passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route.

L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de route.

La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

De nombreux sites et sentiers étant, ou communaux, ou privés, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler les courses.

#### **Art 6 : Sécurité et Assistance médicale:**

Des signaleurs seront présents à chaque croisement de route. Les coureurs seront guidés par les signaleurs, des rubalises et fléchages.

Un coureur Balai fermera chaque course.

**Un médecin et la Sécurité civile** seront présents à l'arrivée sur le stade Plince et en liaison avec l'organisation. Ils sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

#### **Art 7 : Récompenses:**

Seront récompensés :

- les **trois premières féminines** et les **trois premiers masculins au scratch** sur les courses nature de 12 - 20 km solo et 20 km duo.

Pas de classement pour les marcheurs.

**L'association ou le club le plus représenté** sera aussi récompensé.

**Une bouteille de vin** sera offerte à chaque participant coureur

Nombreux **lots attribués par tirage au sort de dossards**.

#### **Art 8 : Assurance :**

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile Organisatrice contractée auprès de AXA Assurances contrat n° 0000005707497804.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect du code de la route ou des consignes données au départ de cette épreuve, de pertes ou vols d'objets et matériels.

#### **Art 9 : Droit à l'image :**

Toute inscription autorise expressément les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve.

#### **Art 10 : Validation :**

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses